

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 14533
Numéro SIREN : 435 045 158
Nom ou dénomination : RZ AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2022 sous le numéro de dépôt 99639

RZ AUDIT
Société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros
Siège social : 17, rue Ferdinand Fabre
75015 PARIS
435 045 158 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 20 juillet,
A 10 heures,

Les associés de la société RZ AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros, divisé en 7 800 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 17 rue Ferdinand Fabre 75015 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Elodie DOMEIZEL, titulaire d'1 part sociale en pleine propriété,
- La société LYA PARTICIPATIONS, représentée par sa Présidente Madame Elodie DOMEIZEL, titulaire de 390 parts sociales en pleine propriété,
- La société MC&H, représentée par son Président Monsieur Christopher PELLIGRY, titulaire de 390 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Christopher PELLIGRY, titulaire d'1 part sociale en pleine propriété,
- La société RZ AUDIT ET EXPERTISE, représentée par son Gérant, Monsieur Patrick ROOS, titulaire de 7 018 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par RZ AUDIT ET EXPERTISE, elle-même représentée par Monsieur Patrick ROOS, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Prendre acte de cessions de parts sociales,
- Modification corrélative des statuts,
- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DS
JP

DS
P

DS
DE

DS
ED

DS
CP

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- une copie de la demande d'agrément,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des contrats de cessions de parts signés en date de ce jour et portant sur :

- la cession d'1 part sociale par la société RZ AUDIT ET EXPERTISE, associée, à Monsieur Jean-Michel PORTIER, agréée en qualité de nouvel associé à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 mars 2022 ;
- la cession de 390 parts sociales par la société RZ AUDIT ET EXPERTISE, associée, à la société FINANCIERE SOUFFLOT, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé 36 rue des Pierrelais, 92320 Chatillon et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 912 623 352 et dûment représentée par Monsieur Jean-Michel PORTIER en qualité de président, agréée en qualité de nouvelle associée à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 mars 2022 ;

constate la réalisation définitive desdites cessions et le dépôt au siège social, en date de ce jour, d'un original des actes de cession de parts sociales au siège social, ainsi qu'en atteste le certificat délivré par le gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivantes :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

- à la société à RZ AUDIT ET EXPERTISE, 6 627 parts en pleine propriété,
numérotées de 1 à 6 627 ci 6 627 parts
- à la société à LYA PARTICIPATIONS, 390 parts en pleine propriété,
numérotées de 7 410 à 7 799 ci 390 parts

DS
JP

DS
P

DS
DE

DS
ED

DS
CP

- | | |
|---|-----------|
| - à la société à MC&H, 390 parts en pleine propriété,
numérotées 7 019 à 7 408 ci | 390 parts |
| - à la société à FINANCIERE SOUFFLOT, 390 parts en pleine propriété,
numérotées 6 629 à 7 018 ci | 390 parts |
| - à Madame Elodie DOMEIZEL, 1 part en pleine propriété,
numérotée 7 800 ci | 1 part |
| - à Monsieur Christopher PELLIGRY, 1 part en pleine propriété,
numérotée 7 409 ci | 1 part |
| - à Monsieur Jean-Michel PORTIER, 1 part en pleine propriété,
numérotée 6 628 ci | 1 part |

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 7 800 parts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Monsieur Jean-Michel PORTIER, né le 27 octobre 1994, Paris 14ème (75014), demeurant 36 rue des Pierrelais 92320 CHATILLON, de nationalité française.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Michel PORTIER déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JP

P

DE

ED

CP

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants, le président de séance et les associés ou leurs mandataires présents.

Les gérants

DocuSigned by:
Elodie DOMEIZEL
656C92747F404A8...
Elodie DOMEIZEL

DocuSigned by:
Denis ZAGO
238A73DD732F418...
Denis ZAGO

DocuSigned by:
Patrick ROOS
2EA2CB3CD1BC4EA...
Patrick ROOS

DocuSigned by:
Christopher PELLIGRY
CFDEF7C1C6FC441...
Christopher PELLIGRY

Les associés

DocuSigned by:
Patrick ROOS
2EA2CB3CD1BC4EA...
RZ AUDIT ET EXPERTISE
Associée et présidente de séance
Représentée par Patrick ROOS

DocuSigned by:
Elodie DOMEIZEL
656C92747F404A8...
Elodie DOMEIZEL
Associée

DocuSigned by:
Christopher PELLIGRY
CFDEF7C1C6FC441...
MC&H
Associée
Représentée par Christopher PELLIGRY

DocuSigned by:
Elodie DOMEIZEL
656C92747F404A8...
LYA PARTICIPATIONS
Associée
Représentée par Elodie DOMEIZEL

DocuSigned by:
Christopher PELLIGRY
CFDEF7C1C6FC441...
Christopher PELLIGRY
Associé

DocuSigned by:
Jean-Michel PORTIER
43272D141A1A461...
Le nouveau co-gérant

Jean-Michel PORTIER
Déclarant accepter les fonctions de co-gérant